CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61000** **VALABLE JUSQU'AU** **07/01/2027**

ÉDITÉ LE 13/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/2001

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/05/2023

Capital : 600 000

Raison sociale : ATB CONSTRUCTION

Sigle : ATB CONSTRUCTION

3 RUE DES TEINTURIERS
59491 VILLENEUVE-D'ASCQ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE

Siret : 440 467 777 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3044274

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 475170W1 247001 / 001 400939/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 475170W1 247001 / 001 400939/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 03 20 27 02 00 **Fax :** 03 20 27 66 11

Portable : 06 69 96 07 63

Responsabilité légale :
EKICI ZEKI GÉRANT

Site Internet :

E-mail : atb6@wanadoo.fr

Effectif moyen : 47 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 568 109 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	47	06/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.